

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31	Séance du 20 novembre 2024 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2024_085 OBJET : CHARTRE ATSEM	Date de convocation : Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE Étaient absents Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET Ont donné pouvoir Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE) Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD) Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Dans le cadre de ses compétences, la commune de Rive de Gier gère le fonctionnement des écoles .
Ce fonctionnement conduit la commune à mettre à disposition des ATSEM au sein des écoles maternelles.

La volonté politique de la commune est de permettre à chaque classe, de la petite section à la grande section, de disposer d'un personnel communal.
Ces agents sont sous la responsabilité fonctionnelle des directeurs/trices des écoles qui organisent leurs travail.

Afin de parfaire le fonctionnement entre les ATSEM et les équipes enseignantes (organisation, attribution des tâches...), en collaboration avec l'Inspectrice de circonscription, un travail collaboratif a été initié conjointement par la commune et l'Education Nationale dans le but de rédiger une charte collaborative ATSEM / personnel enseignants (PE).

Considérant le travail réalisé sur les années 2023-2024 à la suite d'un parcours de concertation et de formation communs aux équipes enseignantes et ATSEM, effectué avec l'aide de la direction Éducation de la commune de Rive-de-Gier et de l'inspection de Circonscription du Gier, ayant pour finalité la rédaction de la charte collaborative.

Considérant que l'élaboration de cette charte a permis de réfléchir sur la complémentarité professionnelle de chacun et les fonctions de l'ATSEM. Que les principes de la double tutelle sont ainsi réaffirmés et définis, le Maire représentant l'autorité hiérarchique et la direction de l'école l'autorité fonctionnelle ;

Considérant que cette charte se veut un guide pour entretenir des relations de qualité entre les agents territoriaux et les agents de l'état et clarifier les rôles, les tâches et les responsabilités de chacun au bénéfice des élèves et pour assurer le bien-être de tous au sein des écoles .

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal

- D'approuver les termes de la charte collaborative des ATSEM / PE et d'autoriser M. le Maire à la signer
- D'autoriser le principe de partenariat entre la commune et la direction des services départementaux de l'éducation nationale

Le Conseil municipal adopte à la majorité la présente délibération

S'abstenant : 9

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis VALENTE, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Damien LEFORT, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE